

Adresse des officiers municipaux de la commune de la Vérité, Isle-Républicaine, qui annoncent avoir célébré la fête civique en réjouissance de la reprise de Toulon, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune de la Vérité, Isle-Républicaine, qui annoncent avoir célébré la fête civique en réjouissance de la reprise de Toulon, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 354;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30794_t1_0354_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023



Persée (BY:)

Arrête en outre que le présent arrêté sera envoyé tant à cette Société, qu'à la Convention nationale.

P.c.c.: CARRÈRE (présid.), LUBEL (secrét. g^{al}).

7

Les officiers municipaux de la commune de la Vérité, Isle-Républicaine, ci-devant Isle-de-Ré, annoncent qu'ils ont célébré la fête civique en réjouissance de la reprise de Toulon; qu'ils ont fourni leur contingent de braves défenseurs pour la patrie: ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[La Vérité, ci-dev' Le Bois, 10 pluv. II] (2).

Citoyens représentans, du peuple français, après avoir eu le grand plaisir d'avoir reçu le décret du 4 nivôse, l'an 2° de la République, parvenu à nous le 15 dudit mois, relatif à la prise de Toulon lequel excite tous bons citoyens français à une réjouissance nationale en vertu de nos frères d'armes vainqueurs à la plus proche décade d'après la publication de celuy qui a parû loin pour nous, dans le désir d'une félicitation si merveilleuse en l'honneur de tous nos frères les français; de ce que toutes nos armées républicaines sont au-dessus de tout éloge, à Toulon comme partout ailleurs où la patrie les a appellés. Enfin ce beau jour de la décade étant venu qui est le 20 nivôse, tous les citoyens et citoyennes de notre commune se sont assemblés autour de l'arbre de la liberté, ont fêté avec nous cette cérémonie d'allégresse par des cris plus de cent fois répété de Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Nation, la liberté et l'égalité; des hymnes patriotiques y ont été chantées ce qui faisoit retentir les airs; l'hymne des Enfans de la patrie étoit l'ornement d'une sainte joye dans tous les cœurs; les danses et tout ce qui félicitoit notre courage y fut célébré dans cet heureux jour, le bruit du canon à chaque verset des hymnes se faisoit entendre, on y voyoit que des visages patriotiques, des physionomies pleines d'amour pour la liberté, les parens des déffenseurs de la patrie se faire un plaisir sans égal du bonheur d'avoir ces chers déffenseurs dans les combats pour qui on faisoit éclater avec entousiasme les succès de leurs victoires. Depuis le point du jour jusqu'à la nuit qui que ce soit ne s'est fatigué d'une si belle fête, ayant tous trouvé la journée trop courte et dans le désir de la méditer, de plus, nos petits citoyens demandent à leurs pères s'ils n'ont pas bientôt 18 ans pour voler aux frontières, ou sur mer, tout brûle d'amour pour la deffense de la liberté!

Il n'y a plus de prêtres chez nous, le citoyen Ignace Solinger, ci-devant dans notre commune a abdiqué ses fonctions sacerdotales et a remis ses lettres de prêtrise entre nos mains, nous nous sommes bien chauffés des tristes guenilles

(1) P.V., XXXIII, 214-15. Bin, 24 vent. (ler suppli); J. Sablier, no 1193; Ann. patr., p. 1947.
(2) C 294, pl. 971, p. 13; C. Eg., no 572; M.U., XXXVII, 367.

que nous avons trouvés dans notre ci-devant église, relatives aux effigies, ou signes de monstres royaux.

Avons aussi fait porter l'argenterie de ladite église au canton qui sans doute l'aura fait passer où besoin est, pour le maintien de la République; et le peu de cuivre et linge qui reste est à la disposition de la nation au premier jour requis.

Nous avons au terme de la loi du 24 fer (vieux stile), fourni notre contingent, et pour la cavalerie dont 50 deffenseurs sont au service de la République, tous cultivateurs et sans prendre d'autre mode que celuy de courir volontairement au secours de la patrie en danger, notre commune n'étant que d'environ cinq cens feux ayant toujours l'exactitude nécessaire de payer nos impositions ; la culture n'en souffre point quoi que tous les citoyens sont en mouvement pour le salut de la chose publique, les citoyennes suppléent aux déffauts et travaillent aux terres qui sans elles la patrie ne peut se maintenir. Ce qui fait que le service de la nation se fait toujours sur nos côtes maritimes ; nous adoptons avec le plus grand plaisir toutes les lois de la Convention nationale et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les mettre en exécution et les observerons toujours. Ainsi finissez votre grande tâche, citoyens représentans, nous vous en prions et ne revenez dans vos foyers que quand vous aurez fini de consolider le plus bel édifice du monde qui dans les siècles futurs à votre honneur et gloire l'époque de la Révolution sera écrite dans les annales de la République pour votre satisfaction, et celle de tous les français.

Nous gémissons citoyens, que dans notre isle républicaine, nous avons fait un si mauvais choix d'avoir nommé dans le tems Gustave de Chezeau, l'un de vos collègues, mais nous ne pouvions connoitre l'avenir de sa part ; la loi a prononcé contre luy, il est tombé, point de grâce pour les traitres, vous avez purgé la Convention, Vive la République.

En vrais républicains nous avons l'honneur d'être vos concitoyens ».

PLAIDEAU (maire), Mathieu RABILLÉ, DUPEUX (de Chauveau), André DUPEUX, Louis PICARD, Henri Roy, Luc DUPEUX, F. RATUIT, Pierre DUPEUX (ex-capucin), Pierre PARÉ, Etienne Magne (agent nat.), Rozé (secrét.-greffier).

P.S. - Suppléez, citoyens représentans, à un style d'une commune de campagne qui ne connoit certainement pas des termes d'enciclopédie mais qui parlent en républicains français.

8

Les citoyens de la commune de Langlade, district de Nîmes, annoncent à la Convention qu'ils viennent de se former en société populaire, et que leur premier soin a été de voter des remercîmens à la Convention pour les sages lois qu'elle vient de donner à la République, et qu'ils ont consacré leur ci-devant église en temple de la Raison; ils annoncent de plus, qu'ils ont fourni 32 défenseurs à la patrie auxquels ils